Appel à candidatures pour la mise en dépôt-vente d'articles
dans la boutique de la Ville La Seyne Vous Sourit
Boutique du centre-ville

Préambule

La ville de la Seyne-sur-Mer a créé la marque La Seyne vous Sourit afin de promouvoir son image. Cette marque et ses déclinaisons ont mené à la création d'objets (mugs, parapluie, thermos...) vendus dans la Boutique LA SEYNE VOUS SOURIT située quai Saturnin Fabre et son annexe au musée Balaguier, corniche Bonaparte.

Article 1 : Objet de l'appel à candidatures

L'objectif de cette boutique est également de valoriser des artistes, créateurs ou artisans locaux en leur proposant une mise en dépôt-vente de leurs produits.

Le lieu d'exposition sera la boutique du centre-ville, quai Saturnin Fabre.

Article 2 : dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Inscription à la Chambre de métiers et de l'artisanat ou la maison des artistes
- Un book de leurs créations
- Le dossier de candidature et la fiche de création de tiers dûment remplie.
- La convention de mise à disposition d'espace signée
- Un RIB et une attestation d'assurance responsabilité civile

Article 3 : dépôt du dossier

Les dossiers devront être déposés :
- en main propre au service marketing territorial, 2 rue Émile Combes,
- par mail marketing@la-seyne.fr
- par courrier à Mairie de La Seyne-sur-Mer 20, quai Saturnin Fabre, 83507 La Seyne-sur-Mer Cedex

Article 4 : critères de sélections

- Cohérence par rapport à la thématique de la boutique : promotion de la ville et des savoir-faire locaux

- Valorisation de la destination

- Qualité et esthétique des produits

- Originalité des produits

- Prise en compte de l’aspect développement durable

- Complémentarité entre les dossiers sélectionnés et les produits proposés à la boutique.

Article 5 : choix des candidats

Les candidats seront sélectionnés par un comité de sélection ad hoc qui sera créé ultérieurement.

Le comité de sélection sera consulté périodiquement en fonction des candidatures et de l’espace disponible dans la boutique.

Article 6 : classement des candidatures

Les projets seront classés sur la base des critères définis ci-dessus. Seront pris en compte les durées d’expositions choisies par les candidats, l’espace disponible dans la boutique, l’adéquation du thème avec la saison ou les grands événements organisés par la ville.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Boutique quai Saturnin Fabre

Tout dossier incomplet sera rejeté

Nom et Prénom : .....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Couriel : .....

Date du dépôt souhaité :.....

Durée du dépôt souhaité : .....

Description des produits déposés (dimension, poids, matière…) et leur prix

.....

.....

.....

.....

.....

.....